

NOMBRES DE MEMBRES

Séance du 29 juin 2009

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la Convocation
09	09	08	19/06/2009

L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Geneviève CAZALY, Maire.

Présents : Mme Geneviève CAZALY, MM Michel SOUCHON, Rémy VIALA, Pierre MAZAURIC, Mmes Stéphanie CABANIS, Mireille PITOT, MM Bernard MALAVAL, Mme Dominique SEVAJOL.

Absent : M Daniel POMMIER, excusé.

Secrétaire : M Bernard MALAVAL a été désigné secrétaire.

Plan de zonage d'assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser le plan de zonage d'assainissement simultanément à l'élaboration de la carte communale.

Le Conseil Municipal

DECIDE, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, d'élaborer un plan de zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal,

DECIDE de lancer une consultation de bureau d'études, en vue de l'élaboration du plan de zonage d'assainissement.

SOLLICITE des aides du Département et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

AUTORISE le département à percevoir pour le compte de la commune de Saint-Nazaire-des-Gardies, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'eau et à la lui reverser.

AUTORISE Madame le Maire pour signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de services, nécessaires à l'élaboration du plan de zonage d'assainissement.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité réglementaires,

DIT que la présente délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie, que mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et qu'elle est en outre publiée dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Geneviève CAZALY

